



Le SNJ-CGT vous souhaite une bonne année de luttes

En ce début d'année, le SNJ-CGT vous présente ses meilleurs vœux. Les premiers jours de 2022 restent marqués par les tensions et les incertitudes liées à la crise sanitaire et à sa gestion par le pouvoir. Nul doute que les prochains mois seront marqués du signe des luttes, notamment syndicales.

La semaine prochaine, le SNJ-CGT sera auditionné à deux reprises sur la concentration des médias. Une commission d'enquête sénatoriale, créée par David Assouline, souhaite en « estimer la réalité » et « mesurer à quel point elle est susceptible d'entraver la liberté d'expression et la démocratie et de porter atteinte aux principes constitutionnels de liberté, d'indépendance et de pluralisme des médias ». Par ailleurs, une mission conjointe des ministères de l'Economie et de la Culture se penche sur « les règles anti-concentration dans le secteur de la presse, de l'audiovisuel et des groupes multimédia répondant à l'objectif constitutionnel de sauvegarde du pluralisme ».

Le SNJ-CGT, qui se félicite que ces questions soient enfin mises sur la table, compte bien rappeler les revendications et propositions qu'il porte depuis des années. Il ne suffira pas, en effet, de constater que la loi de 1986 est insuffisante et même inopérante.

Tout un système est à réinventer, avec de véritables seuils pour interdire de posséder à la fois des « grands médias » écrits, audiovisuels et multimédias, empêcher que des groupes industriels et financiers dépendant de la commande publique détiennent des médias... Il faut également permettre à des titres indépendants des grands groupes de naître ou de perdurer, avec notamment une remise à plat des aides à la presse, dont la majorité bénéficie actuellement à des titres détenus par une poignée de milliardaires, à la tête d'empires industriels, financiers et médiatiques. Mais aussi assurer l'indépendance juridique des rédactions vis-à-vis des actionnaires.

La concentration des médias et ses conséquences doivent absolument figurer parmi les thématiques de la Présidentielle et le SNJ-CGT ne manquera pas d'interpeller les candidates et candidats sur ce sujet. Le « cas » Vincent Bolloré, caricatural en tout point, ne doit pas faire oublier que le problème est beaucoup plus large.

Autre dossier primordial : le pouvoir d'achat. Les syndicats de journalistes, dont le SNJ-CGT, et

l'association Profession : Pigiste ont obtenu une « phase de repêchage » pour l'aide du ministère de la Culture aux journalistes pigistes dont les revenus ont diminué en 2020 à cause de la crise sanitaire. Celles et ceux qui n'ont pas été retenus ou n'ont pas déposé de dossier pourront le faire en février, avec des critères assouplis, la seule baisse des piges étant, cette fois, prise en compte ([lire le communiqué](#)).

Mais bien entendu, ce que les journalistes - pigistes et autres - demandent avant tout, ce sont des augmentations de salaires. Après des années de disette, les syndicats ont obtenu des augmentations générales en presse magazine et en presse hebdomadaire régionale. Le mouvement qui s'est esquissé en 2021 doit cependant être fortement amplifié en 2022, les augmentations consenties étant très inférieures à l'inflation (2,8% en rythme annuel à fin décembre, selon l'Insee).

Par ailleurs, un tel retard a été pris que certaines grilles débutent en-dessous du Smic (1 603 euros brut pour un temps plein depuis le 1^{er} janvier), d'autres à peine au-dessus. Les tarifs des piges, trop souvent « oubliés », doivent également être fortement revalorisés.

Autant de réalités que nous rappellerons à l'occasion de la journée de mobilisation intersyndicale et interprofessionnelle du 27 janvier pour « l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public » ([lire le communiqué](#)).

Concernant les « droits voisins », des négociations sont en cours et même des accords déjà signés par des patrons de presse avec les Gafa. Pour le SNJ-CGT, qui revendique des négociations collectives, il est hors de question d'oublier la part des journalistes, seuls auteurs des œuvres qui permettent aux éditeurs de toucher des « droits voisins ».

Du côté de la liberté d'informer et d'être informé, l'année 2021 a vu le gouvernement reculer sur la loi « Sécurité globale » et le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO). A condition d'être appliqué sur le terrain - le SNJ-CGT y sera vigilant -, le SNMO réécrit devrait permettre aux journalistes de faire leur travail dans les manifestations. Mais il existe bien d'autres écueils, à commencer par la transposition de la directive sur les lanceurs d'alerte. Le texte adopté par la commission des lois du Sénat comporte de nombreux reculs, dont celui de limiter fortement la possibilité donnée aux lanceurs d'alerte de saisir la presse ([lire le communiqué](#)).

A l'international, la [libération d'Olivier Dubois](#), enlevé au Mali en avril dernier, doit intervenir au plus vite. Le dernier [bilan de la FIJ](#) (Fédération internationale des journalistes) fait état de « 45 journalistes et professionnels des médias tués dans des incidents liés à leur travail en 2021 ». Ce chiffre, note la FIJ, est heureusement en baisse par rapport à 2020 (65 décès), mais « apporte également une preuve supplémentaire à un constat récurrent : les journalistes et les travailleurs des médias sont le plus souvent tués pour avoir dénoncé dans leurs médias la corruption, la criminalité et les abus de pouvoir ». Des réalités qui alimenteront le congrès de la FIJ et l'assemblée annuelle de la FEJ (Fédération européenne des journalistes), en mai et juin, respectivement à Oman et Izmir (Turquie).

Montreuil, le 7 janvier 2022.